

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE SIMARD**

**N°2018 – 04  
Du 31 janvier 2018**

**Objet : Circulation interdite pour cause de travaux**

Nous, Maire de la Commune de SIMARD  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411.1 à 411.9  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à La Signalisation des Routes et Autoroutes,  
Vu l'arrêté du 31 juillet 2002 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1 de l'instruction interministérielles sur La Signalisation Routière (8ème partie),  
Vu la demande de l'entreprise DBTP pour la réalisation de travaux sur le raccordement électrique Free mobile, il est nécessaire de réglementer la circulation du 05 février 2018 au 19 février 2018,

**ARRETONS**

**Article 1**

Suite à réalisation de travaux sur le raccordement électrique Free mobile par l'entreprise DBTP de Epervans, situé entre le 6 et le 10 rue du 23 août 1944, **la circulation pourra être interdite entre le lundi 05 février 2018 et le lundi 19 février 2018.**

**Article 2**

La circulation sera interdite à tous véhicules et piétons.

**Article 3**

Le stationnement sera interdit dans la zone de chantier.

**Article 4**

La signalisation réglementaire résultant de la présente disposition et la déviation seront mises en place et entretenues par l'entreprise DBTP de Epervans. Elle sera conforme aux prescriptions contenues dans le manuel du chef de chantier « routes bidirectionnelles ».

**Article 5**

Les services de Gendarmerie, de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire,  
Jean-Marc ABERLENC.

